

Proposition du Conseil administratif du 24 août 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit de 694 300 francs destiné à installer des bornes multifluides complémentaires sur les allées 3 et 4 de la plaine de Plainpalais, parcelle N° 578, commune de Genève, sections Plainpalais.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La plaine de Plainpalais est un vaste espace libre de 79 126 m² en forme de losange situé en plein centre-ville. Tout au long de l'année, marchés, cirques, fêtes foraines, manifestations culturelles et sportives se succèdent sur cette surface.

La partie centrale de la plaine, laissée libre de tout élément construit ou de mobilier urbain, est recouverte d'un revêtement minéral rouge, appelé «gorrh rouge du Beaujolais». Ce revêtement perméable est adapté à la tenue d'événements et donne un caractère fort et singulier à la plaine. Les personnes qui se déplacent à pied peuvent la traverser de toutes parts, mais des cheminements en béton marquent les axes principaux et facilitent les parcours notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Le mail arboré sur le pourtour de la plaine se compose d'allées en enrobés bitumineux, larges, agréables et bien équipées tant pour les marchés (allées 2 en entier et 3 en partie) que pour les promeneur-euse-s.

Les marchés de détail et de produits manufacturés (alimentation, petite restauration, fleurs et produits manufacturés) occupent le mail les mardis, les vendredis et les dimanches tandis que les marchés aux puces se tiennent les mercredis, les samedis et les premiers dimanches de chaque mois.

Les marchés de détail et de produits manufacturés rencontrent un vif succès et ne peuvent s'étendre davantage car les stands requièrent de l'eau et de l'électricité et tous les emplacements ne disposent pas de bornes multifluides à proximité.

Notice historique

Phase 1 (avril à juin 1998)

Les travaux ont consisté à aménager un nouveau terrain de pétanque et à tester des revêtements de surface, des systèmes d'écoulement et de drainage des eaux de pluie, l'adéquation des matériaux utilisés dans les différentes couches

du sous-sol, le fonctionnement des réseaux souterrains mis en place – électricité, eau potable, eaux usées, eau d’arrosage – ainsi que les techniques de nettoyage et d’entretien.

Phase 2 (juin 2009 – juillet 2010)

Les travaux ont consisté à réaménager la partie sud de la zone centrale de la plaine, soit une surface d’environ 20 000 m² avec mise en place du «gorrh rouge du Beaujolais». Des bancs ont été posés et 21 arbres ont été plantés dans le courant de cette phase.

Un système de drainage a été installé pour éviter que l’eau ne stagne à la surface lors de précipitations. Les eaux sont ainsi récoltées par un caniveau périphérique puis récupérées par de nouveaux collecteurs d’eaux claires. Des collecteurs destinés aux eaux usées ont également été construits.

Des «chambres de distribution», à partir desquelles les usager-ère-s de la plaine peuvent se connecter à l’eau potable, à l’électricité et aux égouts, ont aussi été aménagées en 17 points qui peuvent être utilisés lors des différents champs de foire (à savoir deux par année, soit un au printemps et un en hiver). Il s’agit d’éléments circulaires en béton, visibles en surface, sur lesquels trois plaques en fonte donnent accès aux différents réseaux. Ces installations évitent qu’une profusion de câbles et de tuyaux soient déployés à l’air libre lors de manifestations. Un important local souterrain a été construit à la hauteur de la rue de l’Ecole-de-Médecine. Il a été scindé en deux parties: l’une qui abrite la cabine électrique moyenne tension / basse tension de la plaine de Plainpalais et permet d’éviter le recours à des groupes électrogènes bruyants et polluants et l’autre dédiée au stockage des tableaux mobiles.

Deux cheminements en béton ont été aménagés sur les traversées les plus fréquentées, notamment pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Lors de cette phase, l’éclairage périphérique sur des mâts de 16 mètres a été mis en place également.

Phase 3 (septembre 2011 – août 2012)

Les travaux ont consisté à réaménager la partie nord de la zone centrale de la plaine à l’identique de ce qui a été fait dans la partie sud («gorrh rouge du Beaujolais», système de drainage, collecteurs d’eaux claires et d’eaux usées, 16 chambres de distribution, éclairage périphérique).

De plus dans le cadre de cette phase les aménagements suivants ont été réalisés:

- rénovation des terrains de pétanque;
- mise en place de deux édicules;
- réalisation d'aires de jeux;
- réalisation d'un nouveau skate-park en béton côté nord de la plaine.

Du mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique) a été ajouté et deux nouvelles traversées piétonnes en béton ont été créées. 68 nouveaux arbres ont été plantés dans cette troisième phase.

Deux tronçons «témoin» du mail ont été réalisés dans cette phase également, à la hauteur du rond-point de Plainpalais et de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Ces tronçons avaient pour objectif de préfigurer l'aménagement futur du mail périphérique, soit des allées larges et agréables pour les promeneur-euse-s.

Phase 4 (février à octobre 2017)

Les travaux de cette phase ont consisté en:

- une requalification complète de l'allée 2 (cf. plan en annexe) comprenant les activités du marché de détail et de produits manufacturés;
- la finalisation de l'aménagement du côté est de l'allée 3 comprenant la plantation de nouveaux arbres. Cette disposition se traduit par un aménagement restreint de ce secteur (mais avec la mise en place de tous les réseaux en sous-sol).

Des nouveaux éléments de mobilier urbain (bancs, fontaines), un nouveau système d'éclairage public et 11 bornes d'alimentation pour les marchés ont également été mis en place dans les secteurs réaménagés. 96 arbres ont été plantés dans le courant de cette phase et l'éclairage central du mail a été installé sur des mâts de 16 mètres.

Phase 5 (mars à décembre 2018)

Les travaux de cette phase ont consisté en la plantation de 32 arbres sur une partie des allées 3 et 4 (cf. plan en annexe).

De plus, comme lors de la quatrième phase, des nouveaux éléments de mobilier urbain (bancs, fontaines) et un nouveau système d'éclairage public ont également été mis en place.

Exposé des motifs

Bien que le Service de l'espace public reçoive en moyenne une dizaine de demandes d'inscription par semaine de la part de marchands souhaitant exer-

cer une activité sur les marchés de détail et de produits manufacturés et bien que ceux-ci rencontrent un vif succès, aucune inscription n'a été autorisée depuis 2014. En effet, les stands requièrent de l'eau et de l'électricité mais seule l'emprise de la phase 4 (cf. plan des phases en annexe) est dotée de bornes multifluides.

Le Service de l'espace public ainsi que les associations représentatives des marchands souhaiteraient pouvoir s'étendre sur les emplacements sis sur la moitié ouest des allées 3 et 4 de la plaine de Plainpalais. Pour ce faire, cinq bornes multifluides doivent être mises en place sur ce secteur. L'objet de la présente demande de crédit est donc la mise en œuvre de ces bornes complémentaires.

Programme et descriptif des travaux

Des travaux de génie civil seront nécessaires afin de raccorder les réseaux des cinq nouvelles bornes multifluides aux réseaux existants.

Ces travaux seront limités au minimum; les fouilles communes seront privilégiées. Ces derniers comprennent le dégrappage du revêtement bitumineux, le terrassement, la pose et l'enrobage des tubes (eau, électricité et assainissement), le remblayage, la création de socles pour accueillir les bornes ainsi que la réfection du revêtement.

L'alimentation électrique des bornes se fera depuis la cabine électrique moyenne tension / basse tension de la plaine de Plainpalais.

Transition écologique et cohésion sociale

La mise en œuvre de ces coffrets multifluides supplémentaires permettra d'offrir des conditions améliorées pour les marchand-e-s et de nouvelles possibilités d'accès tant pour les marchés alimentaires que pour les marchés aux puces. D'une certaine manière, ces équipements favoriseront le «consommer local et mieux» en permettant aux artisan-e-s / commerçant-e-s / maraîcher-ère-s / producteur-trice-s de venir en cœur de ville. Ainsi, ces équipements répondront au premier axe de la Stratégie climat de la Ville de Genève.

Ces équipements et travaux s'inscrivent également dans la logique du développement durable souhaité par la Ville de Genève grâce à l'emploi de techniques et matériaux recyclés, à la gestion et au tri des déchets «produits» par le chantier lui-même.

Estimation des coûts

A. Estimation des coûts

Travaux

Travaux de génie civil 250 000

Fourniture et pose de bornes, y compris tubes,
câbles d'alimentation électrique, alimentation
en eau et évacuation des eaux usées

250 000

Total travaux HT

500 000

Honoraires

Ingénieur-e sanitaire 10 000

Ingénieur-e électricien-ne 40 000

Ingénieur-e civil-e 50 000

Total honoraires HT

100 000

Frais secondaires

Frais de reproduction 3 000

Information publique et communication (0,6%) 3 000

Total frais secondaires HT

6 000

I. Coût total de la construction (HT)

606 000

B. Calcul des frais financiers

I. Coût total construction (HT)

606 000

+ TVA 7,7%

+ 46 700

II. Coût total de l'investissement (TTC)

652 700

+ Prestations du personnel en faveur
des investissements 5%

+ 32 600

III. Sous-total

685 300

+ Intérêts intercalaires 1,75%, durée 12 + 6 mois

+ 9 000

V. Total du crédit demandé (TTC)

694 300

Délai de réalisation

Après le vote du Conseil municipal et le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer dès l'obtention de l'autorisation de construire.

La durée totale de l'opération est estimée à douze mois.

Référence au 17^e plan financier d'investissement 2022-2033

Ce projet figure au 17^e PFI, en qualité de projet actif, sous la référence N° PFI 101.600.13 à la page 63 pour un montant de 550 000 francs, avec une année de dépôt prévue en 2022.

La différence de montant entre le montant provisionné et celui de la demande de crédit provient d'une hausse importante des prix des matériaux en lien avec la pandémie de coronavirus et le conflit en Ukraine.

Budget de fonctionnement

La maintenance de ces installations sera assurée dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessitera une charge d'exploitation supplémentaire de 25 000 francs par année pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité. Le montant sera à provisionner sur le budget du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, dans le groupe 314.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 74 300 francs.

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil et d'électricité. Les coûts sont en valeur 2022.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil, d'électricité, d'eau potable et d'assainissement sont difficilement quantifiables.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire portant sur les installations proposées sera déposée auprès de l'Office de l'urbanisme (Etat de Genève – DT).

Régime foncier

La plaine de Plainpalais se situe sur la parcelle N° 578 de la commune de Genève, section Plainpalais, d'une surface de 79 126 m² et est propriété du domaine privé communal (propriétaire Ville de Genève), assimilé à du domaine public. Elle est située en 5^e zone et est grevée en charge ou en droit de servitudes de type canalisations et d'usage.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et le service bénéficiaire est le Service de l'espace public (SEP).

L'ensemble du projet a été établi par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et le Service de l'espace public (SEP).

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement**

Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement - [A/B] Impact sur le budget de fonctionnement - [C]			
Objet: Bornes multifluides sur les moitiés ouest des allées 3 et 4 de la plaine de Plainpalais			
A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS (francs)			
	Montant	%	
Honoraires	100 000	14%	
Gros œuvre	250 000	36%	
Second œuvre y c. installation, équipements fixes	250 000	36%	
Frais financiers	88 300	13%	
Frais secondaires (frais de reproduction et information publique)	6 000	1%	
Coût total du projet TTC	694 300	100%	

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2022			0
2023	300 000		300 000
2024	394 300		394 300
Totaux	694 300	0	694 300

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)			
(nouvelles charges et nouveaux revenus)			
Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit			
Service bénéficiaire concerné: Service de l'espace public			
CHARGES			
30 - Charges de personnel	Postes en ETP		
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	25 000		
31- Charges d'entretien des bâtiments			
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	74 300		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	99 300		
REVENUS			
40/42 - Revenus fiscaux et taxes			
43 - Revenus divers			
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)			
46 - Subventions et dédommagements reçus			
Total des nouveaux revenus induits	0		
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-99 300		

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 694 300 francs, destiné à la pose de bornes multifluides sur les allées 3 et 4 de la plaine de Plainpalais, parcelle N° 578, commune de Genève, sections Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 694 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

Annexe: plan de la plaine de Plainpalais

